

FONDATION MACIF

Paris, le 2 juin 2022

“Faire ensemble pour mieux vivre ensemble”

La Fondation Macif lance l'appel à projet “Quartiers d'avenir” en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat et France Tiers Lieux

Aujourd'hui, 4,1 millions de personnes vivent une situation de mal-logement en France¹ et l'habitat reste un poste très émetteur de gaz à effet de serre². C'est pourquoi la Fondation Macif a fait de l'habitat sa 2^{ème} orientation emblématique et lance aujourd'hui et jusqu'au 24 août 2022, l'appel à projet “Quartiers d'avenir” afin d'accompagner financièrement et techniquement la mise en oeuvre de projets innovants, impactants et pérennes au bénéfice des habitants

“Les initiatives de solidarité à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier, portées par des collectifs d'habitants ou des associations sont des vecteurs essentiels d'amélioration du cadre de vie, en particulier dans les territoires en difficulté, ou en période de crise comme celle que nous venons de traverser. Elles sont indispensables pour retisser du lien social, rompre l'isolement de certaines personnes fragiles, favoriser l'entraide entre voisins et l'épanouissement de tous.” **Françoise Lareur, Présidente de la Fondation Macif**

L'Appel à Projet Quartier d'avenir soutient ainsi la mise en place de nouvelles expérimentations menées par des duos bailleurs / associations. L'impact attendu des projets sélectionnés est l'amélioration du cadre de vie des habitants par des projets les impliquant de manière directe, favorisant les dynamiques d'entraide et le développement du lien social, du lien intergénérationnel, en collaboration avec les associations de quartiers déjà présentes ou émergentes sur le territoire.

3 thématiques en lien avec l'environnement et le bien-être ont été identifiées :

- **Du déchet à la ressource** - par exemple : gestion des déchets ménagers, des encombrants, recyclerie, ateliers de réparation...
- **Agriculture urbaine** - par exemple : jardins partagés, fermes urbaines, alimentation saine et abordable, biodiversité, nature en ville...
- **Santé, sport et bien-être** - par exemple : ateliers sur le bien-vieillir, le bien-être, animations autour de la prévention santé et le sport...

Les lauréats bénéficieront :

- **D'un soutien financier** de la Fondation Macif, à hauteur de 70% des dépenses éligibles, respectant un plafond de 20 000€
- **D'un accompagnement technique** de France Tiers Lieux et de son réseau de partenaires, adapté aux besoins du projet, dans les différentes phases : diagnostic, mise en œuvre, évaluation, pérennisation.

Qui peut candidater ?

Pour être éligible, le porteur de projet doit :

- **Etre une structure de l'Économie Sociale et Solidaire** éligible au mécénat, située en France métropolitaine
- **Porter le projet en collaboration** avec un bailleur social adhérent de l'USH et des fédérations d'organismes HLM

Le projet doit également :

- Correspondre à l'une des 3 thématiques de l'AAP Quartiers d'avenir (ci-dessus)
- Répondre à un besoin des habitants, avec une attention particulière pour les habitants isolés ou plus fragiles financièrement
- Impliquer les habitants dans la genèse du projet, sa gouvernance et sa pérennisation
- Etre innovant socialement, le projet ne doit pas déjà exister ou déjà fonctionner sur le territoire en question
- Viser un fort impact social ou sociétal
- Être pérenne
- Etre à potentiel d'essaimage
- Se situer en France métropolitaine

Les dates clés à retenir :

Appel à projet du 30 mai 2022 au 24 août 2022

Résultat de l'appel à projet - Octobre 2022

Début de l'accompagnement - Janvier 2023

Pour candidater rendez-vous **ICI**

La Fondation Macif, un soutien aux initiatives et projets innovants à impact social depuis 1993

Créée en 1993, la Fondation d'entreprise de la Macif soutient des structures issues de l'économie sociale et solidaire, des collectivités territoriales et des entreprises à finalité sociale et solidaire qui agissent sur les territoires au service d'une société plus durable et inclusive.

Dotée d'un budget annuel de 3,4 M€ de subventions la Fondation d'entreprise de la Macif s'implique directement aux côtés de porteurs de projets pour favoriser l'émergence et l'essaimage d'initiatives apportant des réponses nouvelles dans les domaines de la mobilité, de la santé, de l'habitat, de la finance solidaire.

1 Source Fondation Abbé Pierre – L'état du mal-logement en France 2021

2 Source Rapport sur l'état de l'environnement, Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2019